

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N°16-2020
DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**

Le mercredi 16 septembre 2020 à 17h30, le comité syndical s'est réuni à la Maison des lacs à LONS, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 04 septembre 2020

Etaient présents (27 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
TOULOUSE	Jérôme	Titulaire	
	BOURDAA	Bruno	Titulaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CAPERET	Alain	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (1 délégué) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CASTEIGNAU	Serge	Titulaire

Etaient absents ou excusés (4 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN	HONDET	Henri	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien eau et milieux aquatiques, Anaïs BOUTIN – Animatrice prévention des inondations, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Julie PARGADE – Assistante administrative, Henri PELLIZZARO – Directeur, Maxime PRAT – Technicien GeMAPI, personnels du SMBGP.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Monsieur Alain CAPERET

Objet : Détermination du nombre de vice-présidents

Le Président expose à l'assemblée que la détermination du nombre de postes de vice-présidents relève de la compétence du comité syndical.

Il explique que les dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales prévoient que le comité syndical détermine, à la majorité simple, le nombre de postes de vice-présidents sans que celui-ci puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total du comité, arrondi à l'entier supérieur, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Ce pourcentage donne pour le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP) un effectif maximum de sept vice-présidents.

Le Président rappelle la transformation du SMBGP, commencée au 1^{er} janvier 2019, où siègent aujourd'hui 8 EPCI-FP du bassin aval du gave de Pau.

Dans la continuité du mode de fonctionnement précédent, le Président propose de mettre en place un exécutif resserré autour des trois principaux EPCI-FP, avec la création de deux postes de vice-présidents : lui-même étant délégué de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, le premier vice-président pourrait être issu de la Communauté de communes Lacq-Orthez et le deuxième vice-président pourrait être issu de la Communauté de communes du Pays de Nay.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité,

DECIDE de créer deux postes de vice-présidents,

PRECISE que le poste de 1^{er} vice-président sera pourvu par un délégué de la Communauté de communes Lacq-Orthez,

que le poste de 2^{ème} vice-président sera pourvu par un délégué de la Communauté de communes du Pays de Nay.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président

A blue ink signature is written over a rectangular stamp. The stamp contains the text 'Syndicat Mixte du Bassin du GAVE DE PAU'.

Michel CAPERAN